LA

NOBLESSE BRETONNE

AUX XV & XVI SIÈCLES

m.)

RÉFORMATIONS & MONTRES

PAR

Le Comte R. DE LAIGUE

m. ×

Paroisses

des anciens évêchés de Cornouaille, de Nantes, Saint-Brieuc et Saint-Malo, rattachées en 1790 au département du Morbihan



CAMOEL

1426

GAMOEL (1) (FOL. IIII^{x)} XI)

Raport de la dicte parroisse par P. Henry et de Laurignac commissaires le XII septembre IIII xxvi.

KERBILY. fié de Rochefort

Perrot Aubin gentilhomme.

COROLLERI (Corolet), fié de la Belliere

Jehan André et sa femme metayers d'Allain Huelfau ou Corolleri.

KERMARIN

Allain André et sa femme metayers doudict Huelfau oudict Kermarin.

HERBIGNAC (2)

1426

YRVIGNAC en Nantes (3) (FOL. IIII

C'est le nombre des demourants en la parroisse d'Yrvignac faict par les commissaires le xxIII septembre M IIII XXVI.

LE BOURGC D'YRVIGNAC, fié de Rochefort

Margueritte veufve Jehan Boucicaut poure damovselle. Ladicte Margueritte n'a accoustumé riens poyer.

- (i) Figure avec les réformations de l'évêché de Vannes (Bibi. nat. ms, fr.
 - (2) Département de la Loire-Inférieure.
- (3) Figure avec les réformations de l'évêché de Vannes (Bibi. nat. ms. fr. 22,320).

Jehan d'Espaigne et sa femme forestier de Rochefort noble et est homme d'armes.

Jehanne fille doudict d'Espaigne de sa premiere femme et en mariage.

Ledict Jehan est forestier et garde des bois dou sire de Rochefort et est homme d'armes qu'oncques ne poya riens en nul fouage, et ladicte Jehanne demoure o luy.

LE VILLAIGE DE HANSCAF (Hoscat) ou fié de la Belliere

Guillou Rochazic et sa femme metayer de Jehanne Regnaut en son hebergement de Hanscaf.

QUENROUX (Keroux), fié de Rochefort

Berchie Deuart et sa femme metayers d'Eonnet Provost en son hebergement dou Bouaisanbouch.

GUASPILLON (Sapilon), fié de Rochefort Jouhan Mallefaut et sa femme metayers de Ranrouet.

QUELLENEC (Quélénec), fié de la Belliere

Jeannic Talaon et sa femme metayers Guillaume dou Vergier à Tregran.

QUEGRAS (Kergas), fié de la Belliere

Jehan et Johan Froissart et leurs femmes metayers de Jehan Kercabus à Kerphelice.

1428

YRBIGNA C (FOL. VI' XVI)

Enqueste faicte par Eon de Laurignac et Ernaud Deniel commissaires dou duc.

NOBLES ET EXEMPTS
LE BOURGC, es fiefs de Rocheffort

Margueritte veufve Jehan Bouciquaut noble et poure.

Guillaume Le Rouxic advocat.

Jehan d'Espaigne.

Perrot Le Floch.

Nobles oudict bourge es fiefs dou viconte de la Bellière :

Perrot Le Bisle. Perrot Le Guernec. Jamet Libot.

LA FRAIRIE DE KERGRADZ, es fiefs de Rocheffort

Le metayer de Jehan de Kercabuz à Kerpelice.

LA FRAIRIE COETROPERDZ (Corobert)

Jehan Borgoillaut recepveur de Monsieur Pierre Eder non contribuant.

[Expédié le viii may m IIII xxvIII. Signé : E. de Laurignae et E. Deniel].

1453

YRBIGNAC (FOL. V° LVII)

Enqueste faicte es xv et xvi apvril m IIII LIII par Gilles Le Bel seneschal dé Guerrande et Nicolas Le Conte commis par la Chambre dou xIII juillet derain.

NOBLES ET EXEMPTS

LE VILLAIGE DE LA GRÉE

Johan Le Goascoign sergent de Madame de Malestroict à Leneotaix.

LA VILLE AU MARHADOUR

Jouhan Denigo sergent de Monsieur de Laval.

Cortouoron

Jehan Hervoche sergent de Jehan sieur dou *Vergier de* Tregran.

KEROUGAC (Kerhouga)

Guillo Eonnet franchy pour demy feu par lettre dou *duc* Jehan et franc archier.

TRANFFOUL (Tranfort)

Guillaume Guehennec sergent de Guillaume sieur de Tregutz.

SAPILLON

Guillaume Geraud sergent de Monsieur de Rieux à Ranrouet.

KERVERCHE (Kerverle)

Jehan Pedron sergent de Madame de Malestroict.

KERCORUECH (Kercouret)

Guillo Froessart grenetier de Monsieur de Rieux à Ranrouet qui a accoustumé estre franc.

LE ROURGE D'YRBIGNAC

Raoul Rouaud sergent de Monsieur de Rieux à lever les taulx.

NOBLES

L'hebergement de Tregan à Jehan dou Vergier, et y a metayer franc.

La Ville-au-Bouc à Eonnet Le Prevost, et y a metayer.

Coetcastel à Jehan Leheno et y demoure et n'y [a] poinct à present de metayer.

La Villefelve à Jehan de Kercabuz, et y a metayer.

Horscaff à Nicolas dou Geul, et y a metayer.

Trevelec à Jehan de Trevellec et y demoure et y a metayer.

Treguz à Guillaume de Treguz et y demoure, et y a metayer.

Martinet à Jehan Colin de la Roche, et y a metayer.

Kerrobert à la veffve de feu Guillaume Le Rousic annobly, et y a metayer.

La metayrie de Ranroet en laquelle demoure Guillaume Gouro.

Jehan André, Pierre Le Trelle, Eonnet Coterel, Jamet Libot, demourants oudict bourgc.

[Signé : Gilles Le Bel et N. Le Conte].

MISSILLAC & THEHILLAC

1428

MESILLAC en Nantes (1) (FOL. II LXX)

Enqueste faicte par Guillaume Coessin alloué de Guerrande et Jehan Le Bouteiller commis par la Chambre dou **XXIII** decembre derain taict le xvi de janvier m mi **XXVII** (v. s.).

NOBLES ET EXEMPTS

Jehan Moulnier sergent general dou duc
Jehan Bernard sergent general dou duc
Rolland Madec clerc de la court de la Roche.
Jehan de la Foaye noble (En marge : Noble).

LE VILLAIGE DE HENDEUL (Le Handeux)

Guillaume Lorestin metayer ou prieur oudict lieu.

LA FRAIRIE DE TOUSSAINCTS

Jocelin Tuai metayer à la Chauvelliere pour Pierre de Musillac.

LA FRAIRIE ET VILLAIGE DE TOURNEORIC (La *Tournerié*) ET BRENAREN (Berneran).

Guillaume Le Jau metayer ou Boesmarquer pour Guillaume Le Gaug.

Perrot Brangolo metayer Jehan Giquel à la Ville-es-Loux.

OU VILLAIGE DE TOURNEORIC

Jehan Cruczon metayer pour Messire Pierre Eder à la Haye.

(i) Commune de la Loire-Inférieure. Autrefois paroisse dont dépendait la **trève** de **Théhillac**. — Figure au ms. fr. 22.320 de la Bibi. nat.

1428

MARXILLAC (FOL. VIIIXX VIII

Enqueste faicte par Guillaume Coexin alloué et 011ivier Boulart procureur de Guerrande commis par lettres dou duc dou derain de febvrier m IIII^c XXVII (v. s.), le XIII may m IIII XXVIII.

NOBLES ET EXEMPTS

LA FRAIRIE DE THEHILLAC (1)

Le manoir et hebergement de Thehillac ancien ouquel demoure à présent Tristan de la Lande et sa compaigne et leur thurel, et les y demourants sont exempts.

LE VILLAIGE DE LA HAYE

Johannet Rouaud sergent de Thehillac.

LA FRAIRIE DE SAINCT DIS

011ivier Berso sergent dou sire de la Roche.

SAINCT LAURENS

L'hebergement de la Briendaye ancien appartenant à Jehan Briend ouquel il demoure, et o luy demoure Miette deguerpie Estienne Anger, et en celuy lieu a metayrie ancienne et y demourent valletz pour la faire, et les y demourants sont exempts.

LA FRAIRIE NOSTRE DAME DOUBOURGC

Perrot Le Monnier. nobles et se sont armés et sont Jehan Aupais. exempts.

LE HENDEUL

Le metayer ou priour de Marxillac et à l'abbé de Sainct Guedas en la metayrie doudict priouré et ne contribue poinct.

(i) Commune du Morbihan.

Le hebergement de Poulet ancien appartenant a Macé Bellesve et sa femme à cause d'elle ouquel a metayrie ancienne et y a metayer exempt.

L'hebergement de la Foaye ancien appartenant ou **filz** de la Fouaye noble, et y a metayer, et les y demourants sont exempts.

LE BOURGC DE MARXILLAC

Thomas Estienne sergent dou sire de la Rochebernard non contribuant.

Guillaume Mergnac sergent doudict sire de la Roche.

Jehan Monnier sergent dou duc.

Jehan Bernard sergent dou duc.

Rolland Madene clerc dou duc.

Jehan de la Fouaye noble.

LA DIBOUILLAYE (La Diboulais)

L'hebergement de Libmen ancien appartenant à la deguerpie Jehan de Langle ou quel a metayrie **ancienne et y a metayer** exempt.

LE PAS-RIPVIERE A LA HAYE

Allain et Jehan Robin mariez sergentz dou sire de la Roche.

L'hebergement de la Chauvelliere ancien appartenant à Pierre de Musuillac noble ouquel il demoure, et y a metayrie ancienne et en icelle metayer, et les y demourants sont exempts.

011ivier Julliot sergent de messire Pierre Eder.

BEOULU

Perrot Le Roux sergent de Condest.

La metayrie de la Bretaische ancienne appartenant ou sire de la Roche, et y a metayer et les y demourants sont exempts.

LA FRAIRIE DE TORNOLLIC (Tournoly).

VILLAIGE DE BRENERAN

Johannot Gourden forestier dou sire de la Roche.

L'hebergement et manoir de la Haye ancien appartenant à Messire Pierre Eder chevalier ouquel a metayrie ancienne et en icelle metayer, et les y demourants sont exempts.

L'hebergement de Jehan Gicquel ouquel a metayrie ancienne et en icelle metayer, et les y demourants sont exempts.

L'hebergement dou Boaismarquer ancien appartenant à Guillaume Le Gauc noble et y a metayer, et les y demourants sont exempts.

[Signé : Guillaume Couessin et 011ivier Boullart].

1428

MISSILLAC ET SAINCT ELUOY (1) (FOL. XXXV)

Enqueste faicte en ladicte parroisse par Guillaume *Coessin* alloué de Guerrande et Jehan Le Bouteiller commis par la Chambre dou XXVIII decembre an present, et faict le XXIIII janvier m IIII XXVII (v. s.).

NOBLES, METAYERS ET EXEMPTS

Le metayer dou Boaisjollis pour Geffroy Burel.

LA FRAIRIE DE CRAN

Le metayer dou Brouczay pour le seigneur de Maraill. Le metayer dou Brouczay pour 011ivier Mascheglan.

LA NOE VALLYO

Le metayer de la Fresnaye pour Guillaume Burel. Le metayer dou Bezo pour Guillaume de Rox.

LA FRAIRIE DE LARMOR. VILLAIGE DE BOLOUEL (Beaulouet)

Deux metayers à Caduzan.

Le metayer de Larmor pour le sieur de Maroill.

(i) Saint-Dolay.

LA FRAIRIE DE TREDORET. VILLAIGE DE LA MARTINAYE

Le metayer de Guillaume dou Val à Tredoret.

1452

MECILLAC (FOL. IX m)

Enqueste faicte en ladicte parroisse sans y comprendre la frairie de Teillac (1) par Gilles Le Bel seneschal de Guerrande, Jan Guerin et Macé de Mezieres commis par lettre dou duc dou xxIII juillet derain, le vi mars M III Li (v. s.).

Le metayer de Pourans (*Pourhan*) appartenant à Pierre Coterel.

[Nobles qui demourent en lieux roturiers qui avoint accoustumé contribuer jusques à ce qu'ilz y soint venus demourer et les veullent franchir :

Jehan Auprais, Robin Rivaut, Guillaume Le Moulnier, 011ivier Lescouble, Jacquet Gouvray, nobles.

Jehan Bernard sergent dou duc qui dict estre noble.

[ENNOBLIS PAR LETTRES]

Jehan Duraut (En marge: noble).

[LIEUX NOBLES DONT LES METAYERS SONT EXEMPTS

Deux metayers en la metayrie de la Bretaische.

Un metayer en la metayrie de Rolieuc.

Un aultre en la metayrie de la Haye.

Un aultre en la metayrie ou Gaut.

Un aultre en la metayrie de la Martinaye.

Un aultre en la metayrie de Liburen.

Un aultre en la metayrie de la Fouaye.

Un aultre en la metayrie de Poulret.

Un aultre en la metayrie de Yllac.

(i) Thehillac.

Un aultre en la metayrie de la Briendaye.

Deux hommes sergentz de Monsieur de Laval.

Un sergent de la Haye Eder.

Un sergent de Rolieuc.

[Faict le vi mars m IIII LI (v. s.) signé : G. Le Bel, Garin, M. de Mezieres et N. Le Conte].

NIVILLAC

1428

NIVILLIAC (Fol. VII x)

Enqueste faict par 011ivier Boullart et Jehan Blanchet commissaires dou duc sur le rapport de Guillaume dou Val escuyer et aultres thesmoings jurez les dimanche, lundy, mardy et mercredy aprez la saincte Agathe (1) M une XXVII (v. s.).

NOBLES

Jehan de la Jou seigneur de la Jou.

Jehan de Condest sieur de Condest.

Guillaume dou Val sieur dou Boysurvoy.

Jehan Macheglan sieur de Boceret.

Jehan Giquel.

Pierre Gicquel.

Guillaume Jego serviteur et officier de Monsieur le Conte' de Montfort (En marge : L. de Bacquier).

[Les noms de plusieurs sergentz de seigneurs qui ont jurisdiction et seigneurie en ladicte parroisse et des metayers demourants en plusieurs metayries et lieux anciens qui n'ont accoustumé contribuer aux fouages].

Le metayer ou sieur de la Jou à la Jou.

(i) 5 février.

Le metayer Jehan de Condest oudict lieu de Condest.

Le metayer dou Boaysurvoy pour Guillaume dou Val et sa famme.

Le metayer de Boceret pour Jehan Mascheglan.

Le metayer de Coaidic pour Jehan de Dreseuc.

Jehan Bernardic sergent dou sire de la Roche en ladicte parroisse sur les villaiges.

Jehan Robert sergent doudict sire en la ville de la Roche.

Jehan Esliz sergent et recepveur en ladicte parroisse pour le sire de Rochefort.

Jehan Le Malic sergent et recepveur en ladicte paroisse pour le sire de Nevet.

Jehan Le Goailleuc demourant en une meta yrie à Ma^{re} Pierre Avrill en ladicte parroisse.

Le metayer de Bozron pour Monsieur Mahé Levesque et sa compaigne.

Guillaume Jamet, sergent et recepveur pour Ma re Pierre de l'Hospital, sieur de la Bouexiere.

Jehan Toutyas, sergent et recepveur pour Monsieur Pierre Eder, sieur de la Haye.

Jehan Segouyn, sergent et recepveur pour Tristan de la Lande.

Le metayer doudict Tristan en son hebergement dou Darun en ladicte parroisse.

Le metayer doudiet Tristan en son hebergement de Lormaye prez Nivillac.

Le metayer Jehan Josselin a son hebergement de Condest.

1.455

NIVILLIAC (FOL. IIII^e XXXIX)

Enqueste faicte les v et vI juillet m IIII^c LV par Nicolas L9 Conte auditeur et Guillaume Cotart secrétaire dou duc commissaires suivant son mandement dou x febvrier derain.

NOBLES ET EXEMPTS

LA VILLE DE LA ROCHEBERNARD ET FRAIRIE

Jehan Bouget sergent de la Roche.

Rolland Comelin sergent de la Roche.

Jehan Colin disant estre de la monnoye dou serviteur de l'Empire et par ce moyen debvoir estre exempt, et en sont en plect et debat pendant et ne contribue point.

Lucas Tricart advocat et franc rapporté ou rang des nobles cy aprez (En marge : Il dict vray).

LA FRAIRIE DE LA METAIRIE

L'hebergement de la Porte Garrel à Jehan Guyhart noble rapporté cy aprez et y a metayer.

Le metayer de Guillaume Giquel en son hostel de Sainct Jame cy après.

Jehan Ysaac sergent dou prieur de Penbech (1).

Jehan Priour sergent dou sieur de Maroil exempt.

Jehan Le Cardinal sergent de Monsieur l'admirai de la terre de la Grée qu'il a eu du sieur de Nevet exempt.

Le manoir dou Bot à Pierre Marcadé heritier de maistre Pierre Avril et y a deux metayers francs.

BOCERET

Guillaume de Rieux metayer de la Porte appartenant ou sieur dou Couedic exempt.

Le metayer de Pierre Marchegay sieur de Boceret exempt.

Le metayer de Crequiec appartenant à Jehan sieur de Condest.

NIVILLAC ET MARGAR

Guillaume Richart metayer de Lourmaye appartenant ou sieur de Trevecar franc.

011ivier Trebuillart sergent pour ledict sieur de Trevecar exempt.

(1) En Assérac.

Guillaume Olivarge metayer de la Villeaubin appartenant à maistre Henry de Chambalan qui deparavant estoit à Guillaume Jamet qui contribuoit mais les parroissiens ont voulu qu'il soit franc et n'est nullefoys imposé ne contributif es fouages (En marge : contributif et en charge).

Perrot Moricet sergent de Jehan de la Chasteigneraye sieur de Ros.

Guillaume Constant metayer dou sieur de Lindreuc exempt.

SAINCT PERE

Jehan Laurant sergent de Jehan d'Ust sieur de la Bouexière exempt.

Guillaume Blanchart sergent de la dame de Tregueuc dame de Darun.

LA FRAIRIE OU PORCHER (La Ville-au-Porcher)

011ivier de Launay sergent de la Haye Eder appartenant à Jehan Eder.

Jehan Lopron metayer de Jacquet de Besit sieur de Cadouzan ou Fusrgo.

LA FRAIRIE DE ROX (Ros)

Perrot Guillet metayer de Rox appartenant ou sieur de Marzen exempt.

Guillaume Camucet metayer de Jehan Guillermo en son hostel de Casson, et est ledict Guillermo exempt par lettres et rapporté cy aprez ou rang des nobles.

Jehan Rio metayer de la dame de Tregueuc en son hostel de la Salle.

Jehan Le Fur metayer de Treuenec appartenant à Jehan d'Ust.

Johannet Le Porcher sergent de Teheillac.

SAINCT LOUYS

Jehan Bernard metayer de Monsieur de la Roche **en son** hostel de Branguen.

Jehan Jarno sergent de la Roche.

Jehan Le Baut sergent dou sieur dou Boaisyruoay.

SAINCT-CHRIST (Saint-Cry)

Jehannot Robert sergent dou Coedic.

Georget Piel sergent de Monsieur de Rieux.

Jehan Jucoet sergent dou sieur de Limdret.

BEISIT

Guillaume Rouet sergent dou sieur de Condest.

Jehan Biseul v de Jehan Jocelin en son hostel dou Leec.

Jehan Sarzau sergent dou sieur de la Jou.

Jehan Calvari sergent de Beisit de Festal.

Jehan Robert metayer dou sieur de la Jou oudict lieu de la Jou.

MONTHONAC ET POLOTU (Poultu)

Jehan Moricet sergent dou sieur de Molac.

Jehan Morice sergent de la Roche.

Guillaume Le Ponthoais metayer de Pierre de la Chastaigneraye sieur de Bouron.

Perrin Johannic sergent dou prieur de Montenac.

Thomas Couldraye metayer de Darun appartenant ou sieur de Theheillac.

NOBLES

Jehan de la Jou sieur de la Jou.

Amauri Marquer sieur dou Couedic.

Guillaume dou Val sieur dou Boaisirvoay.

Jehan Jocelin sieur de Deleuc.

Pierre Mascheglan sieur de Boceret.

Robert de Tréguené sieur de Darun.

Pierre de la Chastaigneraye sieur de Bozeron.

Jehan de Condest sieur de Condest.

Guillaume Giquel sieur de la Ville-es-Loups.

Jehan Guihart sieur de la Sauvaigiere.

Jehan Guillermo ennobly par lettre pour deux tiers de feu.

Lucas Tricaut sieur de la Ville-Isac.

Pierre Marcadé sieur dou Bot.

[Signé: N. Le Conte et G. Cotan].

PENESTIN

1 425

PARROISSE DE PÉNESTIN EN NANTES (1) (fol. IIII x)

Rapport de la dicte parroisse dou VIII octobre (2) M [I] xxv. Ne raporte aucuns nobles ni metayers.

[Signé: P. Henry et de Laurignac].

SAINT-DOLAY()

1428

SAINCT ELVOY

Reformation de la parroisse de Sainct Elvoy soubs la cotte 1377 faicte par Guillaume Couessin et 011ivier Boulart commissaires en 1428.

Bertrand Huchet secrétaire dou duc.

NOBLES

... Macheglan. Jehanne Dagueheuc. Jehan Gueneal. Jehan de la Baronniere. Thephaine deguerpie de Guillaume Le Monnier.

- (1) Figure avec la reformation de l'évêché de Vannes (Bibi. nat. ms. fr. 22.320).
- (2) Alias: septembre.
- (3) Voyez aussi Missiliac.

1448

SAINCT DOLAY (fol. xiiii xx xiii)

Enqueste faicte par Nicolas Le Conte auditeur et Guillaume Cotart commis par lettres dou duc dou xvii juillet m^e un^e xlviii. Ce fut les xx et xxi des moys et an susdits.

NOBLES ET EXEMPTS LA FRAYRIE DE SAINCT DOLAY

Guillaume Macheglan noble.

La veffve Guillaume Gaultier. Un nommé Jouhier son frère a eu pieça lettre de grâce pour l'hostel où elle demoure. (En marge : Exempt par lettre).

L'hostel dou Boaisjoliz à Geffroy Burel noble et y a metayer; et l'acquist ledict Burel d'un nommé Froessart et qui demouroit pour le temps ou bourge de Sainet Dolay qui se marchandoit et uzoit de bource coustumiere et luy demourant oudiet bourge en un sien hostel contribuoit a fouage; et fut ledict acquest environ de xxx ans a, et depuis les metayers demourants n'ont poinet contribué à fouages. (Et en marge: Le metayer contribuera pour ce que celuy qui vendit le lieu contribuoit).

LA FRAYRIE DE LESQUILLOU (Le Quillio)

Jehan Gueneal demourant en son hostel d'Aguehac noble et y sauve metayer (en marge : Noble).

Jehan de Besit de Lesquiliou seigneur dou Cleyo demourant en son hebergement doudict lieu dou Cleyo y sauve un metayer. (En marge : Noble).

L'hébergement de la Couldraye à Jehanne veffve de feu Pierre de la Grenaudaye, et y sauve metayer. (En marge : Noble).

LA FRAYRIE DE BUREM. LE VILLAIGE DE LA CANEMETAYE

Thomas Baronni, Jehan Baronni demourants en leur hebergement de la Baronnie ensemble et sont forestiers dou sire

de Laval et francs et exempts de fouages. (En marge Nobles).

LA FRAYRIE DE LARMOR. LA RISVIERE

L'hostel de Larmor ou seigneur de Maroeil et y sauve un metayer. (En marge : Noble).

LA FRAYRIE DE TREDORET

La metayrie de Tredoret à Guillaume dou Val et y sauve metayer. (En marge : Noble).

LA MARTINAYE

Guillaume Le Roille sergent et recepveur de Jehan Eder seigneur de la Haye, et pour ce exempt.

LA FRAYRIE DE CRAN

Le lieu et hebergement dou Brocay à Monsieur de Maroeil et y sauve metayer (En marge : Noble).

L'hostel et hebergement qui fut Macheglan à Macé de Mezieres; n y a poinct à present de metayer mais il le **peult** sauver et l'a accoustumé à la foys qu'il y **en a** de**mourant.** (**En marge:** Noble).

CRAN. LE HAULT VILLAIGE

Jehan Orro qui souloit demourer où demoure Guillaume Davy cy aprez s'est absenté et allé de la parroisse et en son lieu demoure ledict Davy qui se dict exempt et poullailler dou duc et noble et n'a encore contribué.

Guillaume d'Aguehac noble et franc de fouage. (En marge : Noble).

LA FRAYRIE DE BESO

Geffroy Burel seigneur de la Fresnaye et y sauve metayer. (En marge : Noble).

Jehan de Ros seigneur de Beso et y sauve metayer. (En marge : Noble)

Jamet dou Plesseix seigneur dou Plesseix, et y sauve metayer. (En marge : Noble).

Johannet Perigaut sergent de Monsieur de Laval par cause de l'office.

LA FRAYRIE DE GODALENEC

Jacquet de Besit seigneur de Cadouzan noble et y sauve metayer. (En marge : Noble).

L'hostel dou Cronou ou sieur dou Roleeuc noble et y sauve III metayers. (En marge : Noble).

[Signé: N. Le Conte et G. Cotart].



BREHAN-LOUDÉAC

1427

BREHANT LOUDEAC (III xLV) (1)

Information faicte en ladicte parroisse par Jehan Troussier et Jehan Saoulet en la sepmaine après Pasques MIIII°xxvJI, d'eux signée.

NOBLES

Allain d'Estuer, Allain de Tymadeuc, 011ivier de Brovale, Edouard de Brehand, Pierre de Couetuhan, 011ivier de Couetuhan. Allain de Barlagat, Jehan de Brehant.

METAYRIES ANCIENNES

Le manoir près la Chese au viconte de Rohan.

Celle Jehan Tymadeuc.

Celle Jehan de Brehand.

Se disants nobles qui poyront s'ilz n'ont lettres d'annoblissement:

Guillaume Aguaesse, 011ivier dou Hargouet.

1 42 7

BREHAN

Minu de la parroisse de Brehand soulz la cotte 1433, par Henry Gombert et Guillaume Lécuyer commissaires.

(1) Les références en chiffres romains figurent au manuscrit Boisgelin et correspondent à la pagination des originaux des réformations.

NOBLES

Allain seigneur d'Estuer, 011ivier de Tremideuc, Jehan de Brehant, 011ivier de Bovalle, Ydeneut de Brehant, Marguerite Malezioux veufve de Guillaume de Coetuhan.

Allain demourant en son hostel de Moerel.

011ivier demourant en son hostel de la Tuhenaye.

011ivier de Bodegat (sic) veufve de Pierre de Coetuhan. Allain de Coetuhan.

Guillaume dou Boisfurioux.

... d'Estuer demourant ou bourg de Brehant.

1442

BREHANT (v)

Extraict dou minu des feuz de la parroisse de Brehant reveuz par Jehan Jocet alloué de Ploermel et Jehan Le Roux lieutenant dou procureur doudict lieu, commissaires par lettres dou Duc dou xix novembre derain m IIII xi.i.

NOBLES DE LADICTE PARROISSE

Allain de Barlagat demourant en son manoir de Mare.

Guyon de Couetuhan, en son manoir de Couetuhan.

Ydouart de Brehant, en son manoir de Glecouet.

Ydouart de Brehant, demourant en son manoir dou Puit.

Jehan de Brehant, en son manoir de la Touche.

Jehan d'Estuer, en son manoir d'Estuer.

011ivier de Couetuhan, en son manoir de la Tuhenaye.

011ivier de Bovalle, en son manoir de Bovalle.

011ivier de Timadeuc, en son manoir de Timadeuc.

Allain de Couetuhan noble demourant en son hostel de Brehand.

Le vicomte de Rohan sieur de la metayrie de la Cheze.

Allain Le Roux quel en son temps ne poyoit **rien pour ce** que alloit aux mandements dou Prince en ses **guerres, et** d'abondant avoit eu lettre d'annoblissement, comme a esté trouvé.

Guillaume Flours demourant es bouais est en débat o les parroissiens et en partie sur débat de sa noblesse.

Le procès verbal desdits commissaires dabté des IIII, v, vI janvier m IIII XLI, signé Jehan Jocet voir est, J. Le Roux voir est.

1470

BREHAND

Montre des 8, 9, 10 janvier 1469 (v. s.)

Henry Cadoret, m^e livres, homme d'armes, u archiers, un coustilleur, un page, monté à v chevaulx.

Item ledict Henry, garde de Françoyse de Pluffragan, à n archiers en brigandines, salades, espées, arcs **et trousses**, de vi livres de rente.

Thomas Cadoret, filz doudict Henry, c livres, **par Pierre** Cadoret, en brigandine, salade, espées, arc et trousse.

Allain de Brehant, de Lx à IIII^x livres, pour **luy et sa** femme, en brigandine, salade, espée, voulge à **II chevaulx.**

Jehan de Brehand, x livres, tutour des ensfans de Bodegat, archier en brigandine, par un homme que présenta **pour luy**.

Jehan de Coetuhan, d'ordonnance, et Silvestre dou Guédelisle, vii livres, est avecq Jehan de Rohan.

Silvestre de Tymadeuc, VII livres, curatour de Jehan Timadeuc, en brigandine, salade, espée, arc **et trousse**, n chevaulx

Jehan Eudous, xxx livres, en brigandine, espée, salade, arc et trousse.

Ydouart Agaisse, ou lieu de Allain Agaisse **et Jehan Pabot,** Lx livres, en brigandine, salade, espée, arc et **trousse, à** II chevaulx.

Morice Budes, xx livres, en brigandine, salade, espée, arc et trousse.

Jehan de Brehand, L livres, de la Tousche, en brigandine, salade, espée, dague, arc et trousse.

Allain de Brehand, tutour de Jehan de Brehand filz Jehan, IIII livres, archier en brigandine, salade, espée, arc et trousse.

1513

BREHANT LOUDEAC (XXXIIII)

Declaration dou xxix decembre m v^{c} xIII, signée de Brehant et Regnault.

Gentilzhommes et maisons nobles de toutte antiquité :

Estuer, chevallerie ancienne, à Louyse fille de Thomas d'Estuer.

La Tousche à Guillaume de Brehant.

Les maisons et metayres de Glecouet, dou Pirit et Couetuhan qui appartinrent à feu Edouard de Brehant chevalier et à présent à Franczoys de Brehant filz Allain; et Couetuhan appartint à feu Alliette de Couetuhan mère doudict Franczoys de Brehant.

Une metayrie nommée Marc à Allain de Barlagat.

Bovalle à Jehan filz 011ivier de Bovalle.

La Tuhenaye quelle fut à 011ive filz (sic) Allain de Couetuhan et dempuis par acquest à Jehan de Rohan sieur dou Guedelisle.

Tymadeuc à Fr. fils Jehan de Tymadeuc.

Quengobrient que tient Jehan Nogues, de Jocelin, noblement et ne scavent aultrement pourquoy.

Les maisons de la Tousche et de la Villemorvan à Allain filz Ydouart aussi filz Allain Agaisse.

La Villehouer ou sieur et dame dou Guedelisle.

Les Bouays qui aultrefoys fut à Guillaume Fleuri, à present à Franczoys Le Pecze de bas estat.

Oudict village des Bouays Allain Le Febvre se dict noble et a acquis plusieurs heritages roturiers qu'il veult exempter.

1536

BREHANT LOUDEAC

INFORMATION DE 1536

Soubz Ploermel dou xxvne jour de may M v xxxvi.

La maison, manoir et rnetayrie de la Jullienaye aux **sieur** et dame dou Guedelisle nobles gens.

Aussi leur appartient la maison et metayrie noble de la Villehoer.

Le manoir, maison et metayrie d'Estuer à me Dourdet **de** la Rocque et sa compaigne à cause d'elle sieur et dame d'Estuer.

Le manoir, maison, metayrie et moulins de Glescouet aux enfans et heritiers de feu Jehan de Brehant en son vivant sieur doudict lieu.

Oultre leur appartiennent les maisons et metayries nobles de Couetuhan et dou Pyryt.

Le manoir, maison et appartenances de Quengo à Jehan henry et Marguerite de Quengo sa femme nobles gens.

Le manoir, maison et metayrie de Tymadeuc à Hervé de Tymadeuc noble homme.

Le manoir, maison et metayrie de Bovalle à Phelippes de Bovalle filz feu Allain de Bovalle noble homme.

Le manoir, maison et metayrie noble de la Tousche à Thebaut de Brehant noble homme.

La maison, manoir et metayrie de la Tousche Agaisse oudict Hervé de Tymadeuc noble homme.

Le manoir, maison et metayrie de Mare à Gilles de Brehant et Ysabeau de Marre sa feme nobles gens.

La metayrie estante située ou bourge de Brehant appartenant aux enfans mineurs d'une damoyselle nommée en surnom de Couetuhan.

La metayrie et manoir noble des Boays aux enfans de feu Marguerite Eudoux damoyselle.

La metayrie de la Villemorvan aux heritiers de feu Allain Agaisse noble homme.

SAINT-SAMSON

Sans date

SAINCT-SANSON (IIII LXXII) (1)

Ne rapportent aulcuns nobles ny metayries en ladicte parroisse.

1470

SAINCT-SAMSON

Montre des 8, 9, 10 janvier 1469 (v. s.).

Jehan de Quengo sieur de Quengo, de vII à II livres, en brigandine, salade, espée, arc et trousse. Bien en poinct.

Silvestre Budes, Lx livres, en brigandine, salade, espée, arc et trousse.

1513

SAINCT-SANSON (III)

Enqueste faicte en vertu de commission d'Estienne Jallier et dou Duc Roy, des maisons nobles et roturieres de ladicte parroisse en dabte dou ix novembre m y xiii. Signé: Le Coain te.

MAISONS ET GENS NOBLES

Franczoys de Quengo sieur et possesseur dou, Quengo noble et touttes ses appartenances.

Franczoys de Launay y tient et possède le manoir et metayrie dou Piernor (?).

Jehan d'Estuer sieur et possesseur de Sainct Meaulden et appartenances nobles anciennement et sert aux armes es foys qu'il en est metier pour la defense dou pais.

Jehan advoué de Sainct-Meaulden tient une tenue qu'il veult affranchir quoyque roturière.

⁽¹⁾ Les références en chiffres romains figurent au manuscrit Boisgelin et correspondent à la pagination des originaux des réformations.



AUGAN

1 441

DAUGÂN (FOL. LXXIII) (1)

Le minu des feuz de ladicte parroisse reveuz par Jehan Jocet alloué de Ploërmel et Nicolas Le Comte commissaires quand ad ce par lettres dou duc dou vif octobre m IIII XL suivant le rapport des thesmoings.

LA PREVOTAYE

Guillaume Rocheruel franc par lettre de grâce dou duc. Il a dempuis cette enqueste apparu les lettres de grâce pour son inpotence. Pour ce non compté.

Les Nobles et meteers de ladicte parroisse :

Guillaume de Trieuc et Jehan Bourdin son meteer demourant en son hostel de Trieuc.

Pierre Chevallier, de la parroisse de Guer, meteer Jehan de Callac en sa metayrie de la Grée.

Perrin Esveillart meteer Guillaume de Belouen filz Pierre de Bellouan demourant en son hostel dou Boais-dou-lou.

Pierre Lescouble.

Jehan Bestenc et Guillaume Perrin son meteer demourant en son hostel de Rouharmen.

Ferrat Jarnotin meteer Guillaume de Belouen demourant en son hostel de la Villeufuer.

Jehan de Lesenet.

Gregoire de Belouen et Raoul Frotin son meteer demourant en sa maison dou Closmarquier.

Guillaume dou Boaisguehenneuc et Jouhan Beauchesne son meteer demourant en son hostel de la Villeveisin.

Item Jehan Regnaud meteer doudict clou Boaisguehenneuc demourant en son hostel dou Ruffley qui aultrefoys fut Guillaume de Coesplen noble.

(1) Les références en chiffres romains figurent au manuscrit Boisgelin et correspondent à la pagination des originaux des réformations.

Raoul Nepveu meteer Jehan dou Quengo demourant en son hostel de Hardouyn.

Amice dame de Lemo et Guillemet Perret son meteer parroissien de Quempeneac demourant en l'hostel de Lemo appartenant à ladicte Amice.

Jehan seigneur dou Boaisguehenneuc et Guillaume Brunel son meteer demourant en son hostel dou Boaisguehenneuc.

Item Raoul Errel meteer doudict dou Boaisguehenneuc demourant en son hostel de la Bossardaye.

Jehan Dreen de Brembro.

Guillaume Dreen de la Touralle.

Jehan Boschier.

Lorans des Grées, Geffroy des Grées.

Jehan dou Vergier.

Pierre Perret.

Eon de Trevegat.

Jehan Allain.

Faict les derain et premier de decembre et janvier m mi^e n-Signé : N. Le Conte et Jehan Jocet.

1 448

DAUGAN FOL. VIIXX IX)

C'est le minu des feuz de ladicte parroisse rapporté parJehan de la Ripviere l'un des présidents de la Chambre des comptes dou duc et Jehan Jocet alloué de Ploermel et Guillaume de Coetlogon et chacun, en présence de plusieurs thesmoings par vertu de lettre dou duc dou XXVIIII may derain, faict les VI et VII⁻ aougst m IIII XLVIII.

LE VILLAIGE DOU BINIO

011ivier Le Borgne debatiff parce que la clame dou Boalsdelaroche le vieult tenir franc en disant qu'il est son meteer ou Binio.

Nobles de la dicte parroisse et francs de louages :